

2020-01-20

Lundi, le 20 janvier 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, vingt janvier deux mille vingt (20-01-2020) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain (absent)
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination d'un vérificateur ;
- 10° Liste des dépenses incompressibles ;
- 11° Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ ;
- 12° Renouvellement du contrat avec Mégaburo - photocopieur ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Conditions de travail des employés ;
- 16° Règlement numéro 362 modifiant le règlement de lotissement numéro 249 ;
- 17° Règlement numéro 363 modifiant le règlement de PIIA numéro 255 ;
- 18° Règlement numéro 364 modifiant le règlement de zonage numéro 248 ;
- 19° Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2020 et les conditions de perception ;
- 20° Programme Emploi étudiants - demandes ;
- 21° Plainte d'un citoyen – bris du revêtement de son garage par une rondelle ;
- 22° Entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution – Route 257 avec Hydro-Québec ;
- 23° Demande d'appui faite par UPA ;
- 24° Soumission pour serrure électronique pour barre anti-panique au Chalet des loisirs ;
- 25° Soumission pour réfrigérateur 3 portes vitrées - Loisirs ;
- 26° Campagne de financement pour l'Aréna Connie-Dion ;
- 27° Demande de soutien pour les tout-petits ;
- 28° Voirie ;
- 29° Varia ;
 - 29.1° Projet de Loi 48 – Visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;
 - 29.2° Comité de développement – quelques points à discuter ;

- 29.3° Internet haute vitesse – Chemin Saint-Rémi ;
- 29.4° Règlement d'emprunt – Acquisition d'immeuble ;
- 29.5° Demande de Ravir – Projet de lanternes ;
- 29.6° Prise pour génératrice – réseau d'égout ;

202001-001

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

202001-002

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

202001-003

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202001-004

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-
trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes
ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201900717 = Petite caisses timbres, réception	300.00 \$
201900718 = Mégaburo : frais pour photocopies, fin du bail	179.97 \$
201900719 = Transport Jacques Bissonnette : transport sol contaminé	518.80 \$
201900720 = Hémond ltée : pelle et camion, travaux effectués selon la soumission	55 325.97 \$
201900721 = H ₂ O : opération et maintenance (octobre)	546.13 \$

201900722 = Hydro-Québec : éclairage de rues	151.55 \$
201900723 = Groupe Signalisation Estrie : panneaux signalisation	76.37 \$
201900724 = Veolia ES Canada : nettoyer réservoirs	5 486.89 \$
201900725 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	1 400.04 \$
201900726 = Hémond Ltée : pelle et camion	655.36 \$
201900727 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	744.00 \$
201900728 = Excavation Claude Darveau : transport sol contaminé	1 047.69 \$
201900729 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur	3 188.69 \$
201900730 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 158.89 \$
201900731 = Inneo Environnement : 1 ^{er} versement de la facture numéro 19709 – dossier décontamination	57 487.50 \$
201900732 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	257.80 \$
201900733 = Bell mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
201900734 = H ₂ O : opération et maintenance (novembre)	546.13 \$
202000003 = Hydro-Québec : éclairage de rues	156.61 \$
202000004 = Postes Canada : timbres	517.40 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE : 240 714.59 \$
TOTAL DES REVENUS DE DÉCEMBRE : 152 615.65 \$

202090010 à 011 = Maryse Ducharme : salaire	1 556.22 \$
202090012 à 013 = Dany Guillemette : salaire	1 278.82 \$
202090014 à 015 = André Larrivée : salaire	1 126.56 \$
202090016 = Maxime Allard : rémun. des élus pour janvier 2020	279.06 \$
202090017 = Claude Blain : rémun. des élus pour janvier 2020	279.06 \$
202090018 = Claude Dupont : rémun. des élus pour janvier 2020	279.06 \$
202090019 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour janvier 2020	279.06 \$
202090020 = Francis Picard : rémun. des élus pour janvier 2020	279.06 \$
202090021 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour janvier 2020	837.89 \$
202090022 = Richard Viau : rémun. des élus pour janvier 2020	279.06 \$
201900734 = Eurofins EnvironeX : analyses de laboratoire égout	793.16 \$
202000005 à 006 = Michel Larrivée : conciergerie bibliothèque, maison des jeunes, chalet des loisirs, c. communautaire, location de janvier	660.00 \$
202000007 = Mégaburo : service de photocopie	303.47 \$
202000008 = Hydro-Québec : électricité chalet des loisirs, station de pompage, garage, station d'épuration, centre communautaire	5 336.82 \$
202000009 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
202000010 = Acier Victoria : métal, tube, angle	556.75 \$
202000011 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	253.50 \$
202000012 = Bureau en gros : téléphones (fix et sans fil), papier couleur, chemises format légal, distributeur ruban, calculatrice	691.99 \$
202000013 = Vivaco : essence, trappe collante souris, polythène noir, manchon plastique, collier de serrage, laine expert, isofoam, clés, tuyau, ensemble chalumeau, eau, vis, essence	1 481.39 \$
202000014 = CRSBPE : contribution municipale 2020	2 338.88 \$
202000015 = MRC des Sources : frais de base pour projet vidange des fosses, hébergement et inscriptions au congrès FQM	1 659.70 \$
202000016 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part de janvier 2020, collecte plastiques agricoles nov. et déc. 2019	2 710.94 \$
202000017 = Pelletier & Picard : travaux effectués le 12 décembre au centre communautaire (problème thermostat), travaux station de pompage	952.52 \$
202000018 = Infotech : contrat de soutien 2020 – 2 écrans	5 300.35 \$
202000019 = FQM : conférences web (législation)	46.00 \$

202000020 = Les éditions juridiques FD : renouvellement de mises à jour (code municipal et lois municipales)	198.98 \$
202000021 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
202000022 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	8.00 \$
202000023 = Transport Jacques Bissonnette : transport de sol contaminé	480.86 \$
202000024 = Laurentide re/sources : résidus domestiques dangereux	27.25 \$
202000025 = Location d'outils Simplex : perceuse pour mèche, mèche diamant, réservoir avec pompe pour perceuse, clôtures	620.44 \$
202000026 = Communication Plus : portatif, frais de poste (sécurité civile)	958.85 \$
202000027 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire égout	481.23 \$
202000028 = Aréna Connie-Dion : inscriptions pour 2 joueurs	1 006.44 \$
202000029 = Pneus et Mécaniques Vachon : pneu rechapé, carcasse	403.27 \$
202000030 = JN Denis : valve de protection, chaîne à piton, colorant bleu, pigtail 2 brins, feu de position ambre, feu de position rouge élastique style araignée pour chaîne	2 493.77 \$
202000031 = Charest international : joint de seal, joint, joint collet, goujon, écrou, capteur	789.50 \$
202000032 = Desroches : diesel, mazout	3 948.38 \$
202000033 = Sidevic : kit impact, brosse à neige, chalumeau, lampe tactile	1 082.80 \$
202000034 = Robitaille équipement : pointe carbure rotative, lame, disque, tourniquet long	5 345.19 \$
202000035 = Plasma forme : tables de pique-nique (structure)	1 961.93 \$
202000036 = Hémond ltée : camion, location plaque, pelle, sable	36 007.30 \$
202000037 = Saphir Technologies : services professionnels pour reconfi- gurer réseau, imprimantes, caméras, antennes, routeurs, assemblage support de télécommunication, câble, bar d'alimentation pour cabinet télécom 9 prises, discussion avec Kezber pour effectuer changement (MRC), problèmes rôle d'évaluation, outlook	2 845.53 \$
202000038 = FM 99,3 Radio Plus BMD : message 30 secondes, message Flash	287.44 \$
202000039 = Oxygène Bois-Francs : buse couper Airco	63.93 \$
202000040 = Centre agricole Wotton : vérifier problème siège à air, bracket, huile hydraulique, protecteur, chaîne, etc.	1 124.71 \$
202000041 = Excavation Claude Darveau : transport sol contaminé	739.29 \$
202000042 = Ascenseur Universel : entretien annuel	325.00 \$
202000043 = Claude Dupont : agrafeuse, agrafes, déplacement	74.26 \$
202000044 = Valoris : enfouissement, redevances	799.74 \$
202000045 = Aux Délices des caprices : fourniture d'électricité 9 mois	90.00 \$
202000046 = Excavation TF inc. : transport de sol contaminé	524.05 \$
202000047 = SIUCQ Mrc d'Arthabaska : contribution annuelle – mesure d'urgence	566.50 \$
202000048 = Les Jardins de Valérie : aménagement paysager (Rg 10), réaménagement paysager (gloriette), conception d'amé- nagement paysager (jardin pédagogique)	3 987.39 \$
202000049 = Alarme Bois-Francs : service pour trouble du système d'alarme	200.12 \$
202000050 = Louise Morin : livres pour bibliothèque	69.94 \$
202000051 = Inneo Environnement : 2 ^e versement de la facture numéro 19709 – dossier décontamination	57 487.50 \$
202000052 = H ₂ O : opération et maintenance (décembre)	546.13 \$
202000053 = Indra Sculpture : chapeau en acier, quincaillerie, temps	661.11 \$
202000054 = Valérie Gagnon : pantalons de pluie, bac utilitaire, sécateur, pelle à rocailles, gants de travail (Jardin pédagogique)	751.65 \$
202000055 = Joanie Bélanger : brouette, grillage, broche, vis, épingle (Jardin pédagogique)	164.73 \$
202000056 = Fabien Eggena : billot, cèdre pour table de pique-nique	726.00 \$
202000057 = L'Atelier du rang enr. : cabanon de jardin	689.85 \$
202000058 = Émilie burelle : livres pour bibliothèque	54.92 \$

202000059 = Camion BL : fait road test pour trouver problème sur le camion Western Star	57.48 \$
202000060 = Groupe conseil Novo SST : frais de gestion et fonds de défense 2020	662.78 \$
202000061 = Mécanique ATD : pressage, fitting, hose	176.16 \$
202000062 = Pétro Service 85 : mécanicien de service pour enlèvement de réservoirs	1 818.34 \$
202000063 = John-Ross F. Roy : problème sur camion Inter	689.87 \$
202000064 = Pierre Therrien : frais de déplacement	46.60 \$
202000065 = Infotech : frais de livraison papeterie 2020	41.45 \$
202000066 = Marie-Pierre Leroux : inscription loisirs 2019 – MRC	310.88 \$
202000067 = Anne-Marie Gosselin : inscriptions loisirs 2019 - MRC	121.31 \$
202000068 = Dominique Desjardins : inscription loisirs 2019 - MRC	210.50 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$

165 190.63 \$

202001-005 Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les comptes ci-haut-mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

NOMINATION D'UN VERIFICATEUR

ATTENDU QUE selon l'article 966 du Code municipal le conseil doit se nommer un vérificateur au cours de la période du 1er décembre au 15 avril ;

ATTENDU QU' à chaque année la directrice générale et secrétaire-trésorière doit indiquer au Ministère des Affaires municipales le nom du vérificateur pour l'exercice en cours ;

202001-006 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien retienne les services de Groupe RDL Victoriaville sencrl pour l'exercice en cours.

Adoptée

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

202001-007 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les dépenses suivantes soient incompressibles :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Rémunération des élus	31 212 \$
Rémunération de la dir. générale /	
Étudiants	70 764 \$
Assurances	16 411 \$

	Frais de vérification	12 000 \$
	Élections	4 200 \$
	Contribution de l'employeur	7 602 \$
	CSST	1 540 \$
	Frais de poste	2 200 \$
	Téléphone	2 500 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE :	Électricité	10 000 \$
	Conciergerie	13 000 \$
ÉCOLE :	Location de locaux à l'école	2 000 \$
	Conciergerie	4 500 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	Service de la Sûreté du Québec	47 001 \$
PROTECTION INCENDIE :	Quote-part à la Régie	51 569 \$
VOIRIE MUNICIPALE :	Rémunération des employés	88 400 \$
	Contribution de l'employeur	10 166 \$
	CSST	2 475 \$
	Électricité au garage	2 800 \$
	Téléphone	2 000 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	Éclairage des rues et entretien	1 800 \$
HYGIÈNE DU MILIEU :	Contrat réseau égout	6 600 \$
	Électricité	10 000 \$
	Vidange et récupération	31 133 \$
	Contrat d'enfouissement	17 000 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :	Rémunération de l'inspecteur	20 000 \$
LOISIRS ET CULTURE :	Bibliothèque	2 200 \$
	Électricité	2 500 \$
	Contribution financière Loisirs	7 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :	Intérêts	3 000 \$
	Règlement d'emprunt :	
	Garage municipal	17 800 \$
	Intérêts sur règlement d'emprunt :	1 090 \$
	Règlement d'emprunt :	
	Entrepôt abrasif	15 200 \$
	Intérêts sur règl. d'emprunt :	6 566 \$
	Règlement d'emprunt :	
	Acquisition d'un immeuble	16 160 \$
	Camion de déneigement	32 785 \$
	Tracteur à pelouse Kubota	3 625 \$
QUOTE-PART DES DÉPENSES :	MRC répartitions générales	1 004 \$
	MRC évaluation	35 235 \$
	MRC loisirs et culture	10 565 \$
	MRC incendie et autres (logiciel)	2 037 \$
	MRC hygiène du milieu	1 367 \$
	MRC entretien fibre optique	3 216 \$
	MRC aménagement, OMG, dév.	21 194 \$
		<hr/> 651 417 \$

Adoptée

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE
L'ADMQ**

202001-008

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la municipalité autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 923.43 \$ taxes incluses.

Adoptée

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MEGABURO -
PHOTOCOPIEUR**

202001-009

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle le contrat de service avec Mégaburo au coût de .01100 \$ la photocopie noir et .07300 \$ pour la photocopie couleur.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien ledit contrat de service.

Adoptée

CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYES

202001-010

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**REGLEMENT NUMERO 362 MODIFIANT LE REGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMERO 249**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de « *Règlement numéro 362 modifiant le Règlement de lotissement numéro 249* » n'a été reçue par la Municipalité suite à la publication d'un avis public à cet effet le 5 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

202001-011

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CLAUDE DUPONT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANCIS PICARD**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement numéro 362 modifiant le Règlement de lotissement numéro 249* de la Municipalité de Saint-Adrien.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**REGLEMENT NUMERO 363 MODIFIANT LE REGLEMENT
DE PIIA NUMERO 255**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de « *Règlement numéro 363 modifiant le Règlement de PIIA numéro 255* » n'a été reçue par la Municipalité suite à la publication d'un avis public à cet effet le 5 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

202001-012

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ADRIEN GAGNON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIAU**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement numéro 363 modifiant le Règlement de PIIA numéro 255* de la Municipalité de Saint-Adrien.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**REGLEMENT NUMERO 364 MODIFIANT LE REGLEMENT
DE ZONAGE NUMERO 248**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de « *Règlement numéro 364 modifiant le Règlement de zonage numéro 248* » n'a été reçue par la Municipalité suite à la publication d'un avis public à cet effet le 5 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

202001-013

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CLAUDE DUPONT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANCIS PICARD**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement numéro 364 modifiant le Règlement de zonage numéro 248* de la Municipalité de Saint-Adrien.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**REGLEMENT N° 365 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES
POUR L'EXERCICE 2020 ET LES CONDITIONS DE
PERCEPTION**

Attendu que la municipalité a adopté un budget municipal pour l'année financière 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite une modification dans la tarification des compensations pour l'année fiscale 2020 ;

Attendu qu' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi, 2 décembre 2019 ;

Attendu que l'adoption a été précédé de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 2 décembre 2019.

202001-014

En conséquence, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.-TAUX DE TAXES

Que le taux de taxes pour l'exercice financier 2020 soient établis comme suit :

Taxe foncière générale, financement	:	0,8243 \$ / 100 \$ d'évaluation
Sûreté du Québec	:	0,09 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale		
garage municipal (cap)	:	0,0350 \$ / 100 \$ d'évaluation
garage municipal (int)	:	0,0021 \$ / 100 \$ d'évaluation
Camion de déneigement	:	0,0630 \$ / 100 \$ d'évaluation
Acquisition du 1609 Principale	:	0,0320 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (capital)	:	0,0300 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (intérêts)	:	0,0130 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale		
immeuble non-imposable	:	0,0072 \$ / 100 \$ d'évaluation
Compensation pour l'opération et l'entretien du réseau d'égout	:	125,00 \$ / unité de logement 6,30 \$ / mètre de façade 0,07 \$ /100 \$ d'évaluation
Vidange de fosse – 2 ans	:	95,00 \$
Vidange de fosse – 4 ans	:	47,50 \$
Compensation pour l'enlèvement des déchets, de la récupération	:	105 \$ / résidence principale 52.50 \$ / chalet (chemin privé ou domaine privé) 105 \$ / ferme 52.50 \$ / commerce léger 157.50 \$ / commerce lourd 315 \$ / commerce lourd 420 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets périssables) 630 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets secs)
Compensation pour récupération de plastique agricole (sacs) :		2,40 \$ l'unité ou 117,15 \$ pour un rouleau
Taxe spéciale compostage	:	100 \$ / résidence qui refuse de composter
Crédit - projet compostage	:	25 \$ / résidence qui
Taxe pour les chiens	:	10 \$ / chien

ARTICLE 2.- TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux de 18 %.

ARTICLE 3.- PAIEMENT PAR VERSEMENT

Les taxes municipales du compte de taxes peuvent être payées en un versement unique ; si le total des taxes de l'année en cours est égal ou supérieur à 300 \$, ce compte peut être payé en quatre versements égaux.

ARTICLE 4.- DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième (30^e) jour qui suit la date du compte de taxes qui est le 5 mars 2020 ; pour les 300 \$ et plus, le deuxième (2^e) versement est échu le 7 mai 2020 ; le troisième (3^e) versement est échu le 9 juillet 2020 et le quatrième (4^e) versement est échu le 8 septembre 2020.

ARTICLE 5.- PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, ledit versement devient immédiatement exigible et l'intérêt s'applique à ce versement.

ARTICLE 6.- TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX IMMEUBLES NON IMPOSABLES

Pour pourvoir au remboursement des dépenses reliées à l'entretien du service du réseau d'égout pour la part relative aux immeubles non imposables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale à un taux de 0,0072 \$ du 100 \$ d'évaluation d'après leur valeur réelle, tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019.

ARTICLE 7.- TARIF POUR BACS ROULANTS

La municipalité est autorisée à acquérir, à des fins de vente, aux personnes desservies par le service d'enlèvement des déchets et de la collecte sélective sur son territoire, des contenants pour les déchets solides et des contenants pour les matières recyclables.

Les contenants pour les déchets solides seront vendus aux propriétaires des immeubles desservis aux prix suivants :

240 litres noir neuf	88.00 \$
360 litres noir neuf	110.00 \$

et les contenants de collecte sélective au prix de :

240 litres vert neuf	88.00 \$
360 litres vert neuf	110.00 \$

ARTICLE 8.- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

PROGRAMME EMPLOI ETUDIANTS - DEMANDE

202001-015 Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande auprès de Service Canada et Carrefour jeunesse Emploi dans le but d'avoir une subvention pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale pour l'entretien de la pelouse et de l'embellissement. Les Loisirs demanderont également deux étudiants pour l'OTJ.

Adoptée

PLAINTÉ D'UN CITOYEN – BRIS DU REVETEMENT DE SON GARAGE PAR UNE RONDELLE

Considérant la plainte reçue à la municipalité le 7 janvier 2020 concernant le bris du revêtement du garage par une rondelle ;

202001-016 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe le responsable de la patinoire de cet événement et envoie une lettre au contribuable l'informant qu'il devra faire une réclamation auprès de son assureur.

Adoptée

ENTENTE POUR LE DEPLACEMENT OU L'ENFOUISSEMENT D'UNE PORTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION – ROUTE 257 AVEC HYDRO-QUEBEC

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration de la route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a fait l'acquisition des parcelles de terrain afin de permettre d'élargir la route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien doit faire déplacer le réseau de distribution, soit vingt-quatre (24) poteaux ;

202001-017 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'entente tel que décrite dans le document du 13 janvier 2020 avec un sommaire des coûts de 34 639,48 \$ (taxes incluses) ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI FAITE PAR UPA

Un retour sera fait dans ce dossier ultérieurement.

**SOUSSION POUR SERRURE ELECTRONIQUE POUR
BARRE ANTI-PANIQUE AU CHALET DES LOISIRS**

Un retour sera fait dans ce dossier ultérieurement.

**SOUSSION POUR REFRIGERATEUR 3 PORTES VITREES -
LOISIRS**

Un retour sera fait dans ce dossier ultérieurement.

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR L'ARENA CONNIE-
DION**

La campagne de financement devrait plutôt se faire sur une base personnelle.

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LES TOUT-PETITS

Une lettre sera envoyée pour informer que le dossier est incomplet. Le projet devra être plus détaillée et la demande plus claire pour que ce dossier puisse être déposé et étudié.

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

**PROJET DE LOI 48 VISANT PRINCIPALEMENT À
CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE ET À
SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES
AGRICOLES**

Un retour sera fait dans ce dossier ultérieurement.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT – POINTS À DISCUTER

Monsieur Jean-Pierre Chapleau fait un suivi aux élus des dossiers en cours ainsi que des dossiers majeurs à travailler par les membres du Comité de développement.

**ARGUMENTS POUR UNE RESOLUTION EN FAVEUR D'UNE
EXTENSION DU RESEAU INTERNET DE CABLE AXION
POUR LES RESIDENCES SITUEES AU 5657, 5659, 5661, 5663
ET 5665, CHEMIN ST-REMI (ATTENANT AU PÉRIMÈTRE
URBAIN)**

CONSIDÉRANT QUE Le 23 décembre dernier, Câble Axion a refusé la connexion d'une résidence située au 5661, chemin St-Rémi, suivant une demande de connexion déposée le 6 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à Câble Axion de reconsidérer ce refus d'élargir son réseau sur le chemin St-Rémi ;

CONSIDÉRANT QU' Avec l'achat en 2019 des terrains contigus situés au 5659, 5661, 5663 et 5665, chemin St-Rémi, les besoins pour une connexion Internet haute vitesse au centre du village de Saint-Adrien s'agrandissent et deviennent importants ;

CONSIDÉRANT QUE Ces 4 terrains ont été achetés par des couples de jeunes professionnels dont plusieurs travaillent de la maison, entre autres comme consultants en ingénierie, urbanisme et développement durable. Internet est donc nécessaire dans le quotidien de ces familles. D'ailleurs, celles-ci ont entre autres choisi de s'établir à Saint-Adrien pour la qualité de son Internet haute vitesse avec Câble Axion ;

CONSIDÉRANT QUE des résidences sont actuellement construites au 5657 et au 5661, chemin St-Rémi, et la construction d'une troisième résidence aura lieu en 2020 au 5659, chemin St-Rémi. L'installation aux autres adresses aura lieu à l'intérieur des cinq (5) prochaines années. Le terrain au 5665, chemin St-Rémi est couvert par un bail de 10 ans (bail unissant les 4 familles) et vise à abriter une entreprise à vocation agricole. Cette entreprise nécessitera absolument un Internet de qualité pour des systèmes de monitoring et d'acquisition/transmission de données en lien avec ses productions ;

CONSIDÉRANT QUE considérant que le réseau Internet passe directement devant l'ensemble des terrains et que le terrain voisin (situé au 5655 chemin St-Rémi) est actuellement client de Câble Axion, les investissements en matière d'infrastructures ne nous apparaissent pas majeurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un Internet de qualité est un élément important pour le développement économique de Saint-Adrien et est essentiel à la rétention de jeunes familles au village.

202001-018

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Saint-Adrien demande à Câble Axion de considérer dans les plus brefs délais la connexion de ces terrains à son réseau câblé au village.

Adoptée

DEMANDE DE RAVIR

202001-019

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser la somme de
225 \$ pour le projet de lanternes pour l'automne 2020.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande que le projet soit
diversifié lors de la prochaine demande.

Adoptée

**BRANCHEMENT DE GÉNÉRATRICE – STATIONS DE
POMPAGE**

202001-020

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de faire installer le
branchement nécessaire pour une génératrice aux stations de pompage.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Pelletier et Picard inc
pour faire les travaux évalués à environ 6 000 \$ plus taxes.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202001-021

Le conseiller Maxime Allard propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

